



Forêt et bois

La forêt, un patrimoine ressource

La forêt représente une forme de couverture végétale importante sur le territoire du Parc, soit sous une forme d'ensemble, d'un seul tenant, soit sous forme de petits bois éparpillés. Le territoire est recouvert à près de 30% par la forêt, soit environ 20 000 ha, dont 70% est constitué de forêt privée, le reste étant en forêts domaniales, communales voire privées mais gérées par l'ONF.

Les forêts sont disposées en auréoles. On observe deux arcs boisés de l'est vers l'ouest, correspondant aux deux régions géologiques du barrois et de la champagne humide, ainsi que des zones de boisement relictuels.

La sylviculture est un secteur d'activité traditionnel au niveau local. L'exploitation forestière et les métiers du bois (scieries, exploitation forestières, menuiseries industrielles, charpentes, ameublement, etc.) demeurent un secteur en forte croissance. Son poids important dans l'économie locale, la permanence des implantations, un fort ancrage territorial, et l'existence d'un Label Parc sont ces principaux atouts.

L'exploitation du bois est importante, mais on constate d'importantes distinctions dans les modes d'exploitation :

- le secteur privé a tendance à faire des plantations régulière et des coupes à blanc et lors de la plantation de parcelles d'enrillager les plantations,
- le secteur public cherche à faire des futaies régulières, privilégiant la régénération naturelle.

Les grands enjeux retenus par le Parc naturel régional dans sa Charte sont ceux, d'une part, de la structuration et de la dynamisation de la filière bois, dont les acteurs sont encore insuffisamment mis en synergie ; d'autre part, de l'harmonisation des modes de gestion et d'exploitation dans le sens d'une valorisation durable de la ressource, avec une coupe plus sélective, des plantations mixtes...